

753 – Subventions aux associations

Département du Loiret - Arrondissement de Montargis
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

Date de convocation

13 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt décembre à dix-huit heures,

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian BOULEAU, Président de la Communauté des Communes Giennesoises, assisté des membres du Bureau,

Nombre de Conseillers

EN EXERCICE : 41

PRESENTS : 29

VOTANTS : 36

Etaient présents :

Mme Perron, M. Tagot (Boismorand), M. Boucher, Mme Coutant, M. Marquet, M. Pichery (Coullons), M. Bouleau, Mme Bourdin, M. Cammal, Mme Charentus, M. Colpin, M. Fagart, M. Hidas, Mme Pedro, Mme Quaix, M. Tindillère (Gien), M. Greuin (Arrabloy), Mme Ducommun (Le Moulinet-sur-Solin), M. Bongibault (Les Choux), M. Darmois, Mme Le Hardy (Nevoiy), M. Chaborel, M. Prieur, Mme Robbio (Poilly-lez-Gien), Mme Fleury (Saint-Brisson-sur-Loire), Mme Gaboret, M. Pougny (Saint-Gondon), M. Henry, Mme Meneau (St Martin-sur-Ocre), **formant la majorité des membres en exercice.**

Etaient absents avant donné pouvoir : Mme Damion à M. Bouleau, Mme Loskoff à M. Darmois, Mme Flandry à M. Colpin, Mme De Metz à M. Cammal, M. Ravoyard à M. Hidas, Mme Constantin à M. Fagart, Mme Leroy à Mme Robbio

Etaient absents excusés : M. Chauvette et M. Laurent avec le pouvoir de M. Tuisat (ne prennent pas parti au vote)

Etaient absentes excusées : Mmes Cadier et Pereira

M. Boucher a été désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 2019/150

OBJET : Octroi des subventions pour l'année 2020

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté des Communes Giennesoises participe à des projets d'utilité communautaire.

Les demandes de subventions reçues avant le 31 octobre 2019 et entrant dans ce domaine ont été examinées par les membres de la commission affaires sociales, de la commission économie, agriculture et emploi, de la commission culture et de la commission des finances qui ont émis les propositions suivantes :

	ASSOCIATION	Versé en 2016	Versé en 2017	Versé en 2018	Versé en 2019	Attribution pour 2020
Culture	Université du temps libre (UTL)				600 €	600 €
	TOTAL CULTURE	0 €	0 €	0 €	600 €	600 €
Social	Agé-Click	3 500 €	3 500 €	3 500 €	4 000 €	4 000 €
	Mission Locale Montargoise et Giennoise ALJAM	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
	TOTAL SOCIAL	18 500 €	18 500 €	18 500 €	19 000 €	19 000 €
Economie	MEPAG	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
	E.G.E.E	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €
	Couveuse des entreprises (PES45)	12 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €
	Initiative Loiret (convention 01/01/18 au 31/12/2020)		5 000 €	10 250 €	10 250 €	10 250 €
	Office du Tourisme (convention annuelle)	139 400 €	162 000 €	186 000 €	186 000 €	210 000 €
	TOTAL ECONOMIE	155 400 €	183 000 €	212 250 €	212 250 €	236 250 €
Autres événements	Union Bourges Cher cyclisme (Paris-Gien-Bourges)	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
	Moto Club de Gien - Show freestyle	5 000 €	5 000 €	5 000 €	/	10 000 €
	TOTAL AUTRES EVENEMENTS	11 000 €	11 000 €	11 000 €	6 000 €	16 000 €
AMICALE DES EMPLOYES		22 618 €	22 618 €	22 618 €	22 618 €	22 618 €
AMICALE DES EMPLOYES : Subvention exceptionnelle pour l'organisation du championnat national Pétanques : élus et agents						2 300 €
TOTAL SUBVENTIONS CDCG		207 518 €	235 118 €	264 368 €	260 468 €	296 768 €

Il est rappelé que le versement de la subvention est subordonné à la tenue de la manifestation.

*Sur avis favorable de la commission des affaires sociales du 13 novembre 2019,
 Sur avis favorable de la commission culture et communication du 18 novembre 2019,
 Sur avis favorable de la commission de l'administration générale du 25 novembre 2019,
 Sur avis favorable de la commission économie, agriculture et emploi du 2 décembre 2019,
 Sur avis favorable de la commission des finances du 4 décembre 2019,
 Sur avis favorable du Bureau du 4 décembre 2019,*

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **APPROUVE** le versement des subventions ci-dessus.

Certifiée exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le 23 décembre 2019

Pour extrait conforme,
à Gien, le 23 décembre 2019,

le Président,

Christian BOULEAU

